



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

—————
Séance Publique
Lundi 30 septembre 2019
—————

SUBVENTIONS 2019 – ASSOCIATIONS NON SPORTIVES : « ENFANTS AVENIR DU MONDE »

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Armelle GEGOUSSE, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Christelle CAINJO, Isabelle GUSMINI, Michel ROUALO, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Antoine GOYER à Serge LECUYER, Jean-Luc MADEC à Bernard CLERGEON, Loïc TONNERRE à Michel ROUALO, Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR, Philippe DONIES à Dominique QUINTIN, Irène BELLEC à Daniel LE LORREC.

Absents : Dominique SAURAY, Nolwenn DELALEE, Dominique DAUGES,

Secrétaire de séance : Bernard CLERGEON

**Présents : 24
Pouvoirs : 06
Absents : 03**

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'ANIMATION DU TERRITOIRE

n°18a

SUBVENTIONS 2019 – ASSOCIATIONS NON SPORTIVES : « ENFANTS AVENIR DU MONDE »

Rapporteur : Anne-Valérie RODRIGUES

Comme convenu lors du Conseil municipal du 17 décembre 2018, un certain nombre de subvention de projet, dont les demandes sont arrivées en cours d'année doivent faire l'objet d'une présentation pour décision à l'assemblée.

Cette aide ne concerne pas l'aide au fonctionnement attribuée pour les activités courantes des associations, mais une aide pour les projets récurrents ou exceptionnels liés à une manifestation, un déplacement, une exposition ou des achats de matériel spécifique.

Il est ainsi proposé d'accompagner dans ses projets l'association « Enfants Avenir du Monde » dans le cadre des projets suivants :

Montant	Descriptif
1 000,00 €	Edition d'un livre intitulé « Haïti, insolite et méconnue » à l'occasion des 30 ans de l'association
600,00 €	Organisation d'un concert le dimanche 17 novembre 2019 dans le cadre des trente ans de l'association

Les sommes allouées sont inscrites au budget de la Ville au titre de l'exercice 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Education, culture, relations internationales » du 18 septembre 2019 et « finances, ressources humaines » du 23 septembre 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** les propositions de subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessus au titre de l'exercice 2019

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire

